

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT et Christophe GAINON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET
De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-05 : RENOVATION DU CHENIL COMMUNAL

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint, présente au conseil municipal 2 devis pour l'achat de fournitures pour la rénovation du chenil communal à savoir :

1) STE MATERIAUX SARL AMBROISE MOTHAIIS :

*Devis DE000004730 : fournitures

Pour un montant de 2.306,02 € TTC

2) EURL ZUCCA'METAL :

*Devis DE00000318 : fournitures

Pour un montant de 2.808,00 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société pour un montant de 2.340,00 € HT soit 2.808,00 € TTC.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

